AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1661, RUE SAINT-GREGOIRE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA14 25 0406 du 6 octobre 2014, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au 1661, rue Saint-Grégoire.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 28 octobre 2014, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5e étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise la démolition du bâtiment existant situé au 1661, rue Saint-Grégoire et la construction d'un bâtiment mixte de quatre étages (80 logements, un espace commercial et 19 unités de stationnement automobile intérieures) en dérogation à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), ainsi qu'à l'article 6 du *Règlement sur les clôtures* (R.R.V.M. c. C-5).

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contiguës :

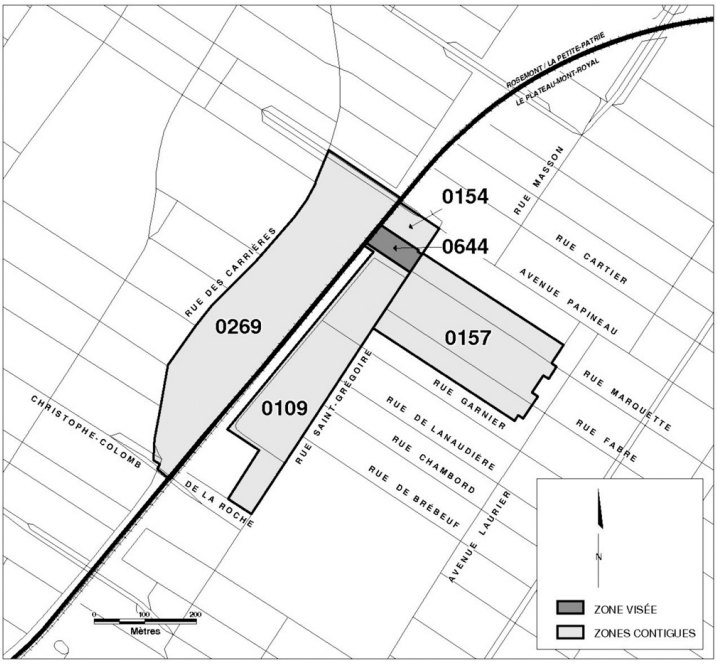

Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de résolution et l'illustration de la zone visée et des zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 9 octobre 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Claude Groulx

5825711